



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 1er avril 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D4-1-1-72

OBJET : CRÉATION DE POSTES DE TRAVAIL

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES)
	: M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à A ALARY)
	: Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal
	: Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard
	: M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP. DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe (remplacée par Mme CHAPUS)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe (a donné pouvoir à D ZANIN) : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM BAYLET) : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à C PERE) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : Mr ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

La Communauté de Communes a énormément consacré à l'investissement ces dernières années, effort qu'il poursuit mais il convient désormais d'accorder également une attention particulière au fonctionnement des services et plus particulièrement aux services fonctionnels (services gestionnaires).

Les transferts de compétences (tourisme, voirie, assainissement, lecture publique), le renforcement et l'extension de services proposés à nos administrés et les réformes incessantes dans l'administration publique ont eu un impact important dans les services, tant en charge de travail qu'en expertise.

Par ailleurs, le nouveau schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour 2022-2026 nécessite de compléter nos équipes, notamment par du personnel qualifié.

Aussi, le Président propose de créer des postes à temps complet comme suit :

- un Responsable Paie-Carières au sein du Service des Ressources Humaines dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux,
- un Responsable Adjoint au sein du service Finances dans le cadre d'emploi des Rédacteurs ou Attachés Territoriaux,
- un Policier Intercommunal dans le cadre d'emploi des Agents de Police Municipale,
- un instructeur des autorisations du droit des sols en Urbanisme dans le cadre d'emploi des Techniciens ou des Rédacteurs Territoriaux,
- un Informaticien dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques ou des Techniciens territoriaux.

Pour les postes en Finances, en urbanisme et en informatique, je vous propose également d'inscrire ces recrutements dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration » créé en 2021 par l'État.

Il vise à soutenir le recrutement de jeunes diplômés (Bac + 2 minimum), âgés de 18 à 30 ans, et à accompagner les Territoires ruraux dans leur recherche de candidats sur des postes d'ingénierie (en droit public, gestion de projets, urbanisme, etc.).

Les contrats de mission ont une durée de 12 à 18 mois, avec une aide forfaitaire de l'État de 15 000 €.

La proposition de fiche de poste doit être transmise à la Préfecture du Département, qui, après vérification de l'offre, la diffuse sur la plateforme dédiée. L'offre est alors visible par les candidats qui peuvent postuler sur la plateforme.

La rémunération des agents ainsi recrutés en contrat se fera en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois sus-visés.

De plus, il est nécessaire de créer des emplois dans les services opérationnels comme suit :

- un adjoint Technique au service Environnement (déchetteries) à temps complet,
- un poste d'assistant administratif, (animation réseau bibliothèque, gestion de billetterie) dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des adjoints d'animation à temps complet,
- deux emplois Parcours Emplois Compétences (PEC) à temps complet au service assainissement collectif qui devront être formés aux missions d'agent d'exploitation,
- deux emplois d'adjoints techniques à temps non complet 30 heures/hebdomadaires en charge de l'entretien de nouveaux locaux (médiathèque, aménagement de nouveaux bureaux au siège de la Communauté de Communes, office de tourisme) et à la Crèche.

Enfin, dans le cadre du transfert de la lecture publique à la Communauté de Communes, il convient également de créer des emplois pour accroissement saisonnier d'activité au service culturel comme suit :

4 emplois saisonniers en juillet et 4 emplois saisonniers en août 2022 à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation ; la rémunération se fera en référence au 1^{er} échelon du grade.

Conformément à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, et dans le cas où ces emplois ne pourraient être pourvus par un agent titulaire (à l'exception de l'agent de police intercommunal obligatoirement recruté sous statut de titulaire), il convient de m'autoriser à recourir à des agents contractuels pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de un an (1 an maximum renouvelable une fois).

La rémunération des emplois sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois concernés.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,
- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents,
- de l'autoriser le cas échéant, à recourir à des agents contractuels pour des besoins de continuité de service, ainsi qu'au dispositif « Volontariat Territorial en Administration »,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois créés seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,
- de charger le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents,
- d'autoriser le Président le cas échéant, à recourir à des agents contractuels pour des besoins de continuité de service, ainsi qu'au dispositif « Volontariat Territorial en Administration »,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois créés seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes.

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 11 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

15 AVR. 2022

15 AVR. 2022

AR Préfecture

CREATION DE POSTES DE TRAVAIL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220408-2022D4_1_1_72-DE

Numéro d'acte : 2022D4_1_1_72

Date de décision : 08/04/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-1-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste)

Fichier acte : 2022D4-1-1-72 CREATION DE POSTES DE TRAVAIL.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2022 11:57:49

Date de réception de l'AR : 15/04/2022 11:58:27